



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 21 FEVRIER 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le mardi 21 février à 18h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame TRIVIER Julie, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur POULAIN Michel.

**Suppléant(s) en situation délibérante :**

Madame MORIETTE Elisabeth, Monsieur BIARD Jacques, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame BOUTE Marie-Thérèse, Madame BENOIT Florence, Monsieur DELFOUR Jean-Michel ;

**Excusés :**

Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Madame MOULET Valérie, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur MINOST Jean-Marie, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur BRETON Serge, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur PACHOT Joël

**Absents :**

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Pouvoirs :**

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Monsieur PIONNIER Jean-Jacques ; Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger ; Monsieur LAGAN Pierre-Michel a donné pouvoir à Monsieur FORGET Michel.

Nombre de délégués en exercice : 57

Présents : 46      Votants : 49      Pouvoirs : 3

Absents : 7

Excusés : 2

Date de convocation : 14 Février 2017

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance.

**A – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de séance est adopté à l'unanimité.

**B – ADMINISTRATION**

**B – 1) Avis sur le projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement**

Au regard des objectifs chiffrés pour le territoire Bassée Montois, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ce schéma.

### **B – 2) contrôle des débits des bouches à incendie**

Pour mener efficacement la lutte contre l'incendie, il est nécessaire de disposer d'un débit d'eau suffisant et qui doit être régulièrement contrôlé. Or, le SDIS n'assure plus le service de contrôle des hydrants. Résolu à permettre, en mutualisant la démarche, à la fois des économies d'échelle et de temps pour les services communaux, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place un groupement de commandes avec les communes intéressées.

### **B – 3) Campagne 2017 de démoustication**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place un groupement de commandes avec les communes intéressées. Il est précisé, là encore, que ces dernières ont à délibérer, également de leur côté, pour adhérer à ce groupement.

## **C – PERSONNEL**

### **C – 1) Frais de sélection à la préparation d'auxiliaire de puériculture :**

Nécessité il y a, en cas d'absence de la Directrice de la Halte-garderie, de toujours disposer d'une auxiliaire de puériculture diplômée. Un des agents de ce service, qui remplit les conditions, est volontaire pour préparer le diplôme requis.

Compte tenu de l'existence de frais d'inscription aux tests de sélection, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de les prendre en charge.

### **C – 2) Modification du tableau des effectifs**

La responsable du service comptabilité remplissant les conditions pour prétendre à avancement de grade à la promotion interne, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de transformer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet en emploi de rédacteur et de modifier dans ce sens le tableau des effectifs.

## **D – FINANCES**

### **D – 1) Subvention exceptionnelle**

Afin de pérenniser le concert qui sera, le 18 juin 2017, dédoublé à Preuilly et à Gouaix, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450€ à l'association organisatrice : Inventio.

## **E – TRAVAUX**

### **E – 1) Décision d'attribution de marché**

Le marché de démolition/désamiantage/dépollution du projet « Berges de Seine » a été attribué à l'entreprise MARTO et fils, mieux-disante, pour un montant théorique de 150 000,00 Euros HT.

### **E – 2) Modification des programmes 2016 et 2017 de l'Ad'Ap**

Certains travaux prévus en 2016 et concernant le cinéma, le gymnase, les vestiaires du stade et du collège de Donnemarie-Dontilly, ne pouvant être achevés qu'en 2017, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier en conséquence la délibération portant programmes 2016 et 2017 de l'agenda d'accessibilité programmée.

### **E – 3) Point de situation des autres dossiers**

Le projet « Berges de Seine » avait engendré un bâtiment classique. Sur la demande de l'architecte des bâtiments de France, celui-ci a été remanié à la faveur d'un édifice désormais plus contemporain.

## **F – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **F – 1) Partenariat 2017 avec le télé centre JEHOL**

Compte tenu des enjeux sociaux et économiques pour le territoire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de poursuivre ce partenariat et de signer, à cet effet, la nouvelle convention 2017. Ce partenariat octroie à JEHOL une aide financière de 6000 Euros. En retour, des tarifs préférentiels sont consentis aux entreprises domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes.

## **G – JEUNESSE, SPORT**

### **G – 1) Modification de la tarification du passport**

La participation par enfant demandée aux familles était de 30 € pour 2 activités et 35 Euros pour trois.

Compte tenu de l'évolution du coût de revient de la prestation, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles à 35 € pour 2 activités et 40 Euros pour trois.

### **G – 2) Extension aux petites vacances des postes d'animateurs de loisir**

La délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2014, portait création de 100 postes pour les saisons estivales. Or, l'organisation des minis stages aux petites vacances scolaires requiert également de prévoir un encadrement adapté des enfants. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre aux petites vacances l'application de la délibération de 2014.

## **H – CULTURE/TOURISME**

### **H – 1) Création d'un Office de Tourisme intercommunautaire**

Contrairement à ce que laissait supposer l'ordre du jour, les statuts de l'Office de tourisme intercommunautaire ne sont pas prêts à être approuvés. La communauté de communes étant désormais compétente pour créer un office de tourisme, le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu de deux voix contre et cinq abstentions, décide d'approuver la création d'un office de tourisme intercommunautaire. Cette création vise à permettre un rayonnement touristique plus important, et une mise en cohérence des politiques touristiques entre les Communautés de communes du Provinois, Bassée Montois et des Deux Morin. Le syndicat d'initiative de Bray-sur-Seine sera maintenu, transformé en bureau d'information touristique et rattaché à cet office de tourisme.

### **H – 2) Désignation de 4 représentants de la CCBM à l'OT intercommunautaire**

Le nombre des représentants, des collectivités et des professions et activités intéressées par le tourisme a été convenu comme suit :

- 9 représentants de la communauté de communes du Provinois ;
- 5 représentants de la communauté de communes des Deux Morin ;
- 4 représentants de la communauté de communes Bassée Montois ;
- 1 représentant du conseil Régional ;
- 1 représentant du Conseil départemental.
- 21 membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Madame VO VAN Danielle, Messieurs BURKARD Alain, CAPMARTY André et ANQUETIN Rémy comme délégués de la Communauté de Communes pour l'office de tourisme intercommunautaire.

## **I – URBANISME**

### **I – 1) Honoraires d'élaboration du PLU de Mousseaux-les-Bray**

Des prestations ont été, depuis le 6 juin 2016, date de la prise de compétence communautaire et dans l'attente de la décision de poursuite dudit PLU, réalisées par le titulaire du marché d'élaboration de ce document d'urbanisme. Considérant qu'il apparaît légitime que ce prestataire soit rétribué pour son travail, que les prestations seront utiles dans le cadre de l'élaboration du PLUI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de régler les honoraires d'un montant de 1200 Euros TTC.

### **I – 2) Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Conformément à la loi, les Maires ont été réunis, le 2 février dernier, en conférence des Maires, pour définir le cadre de l'élaboration du PLUI, en l'occurrence ses objectifs, les modalités de collaboration avec les Communes et de concertation avec la population.

#### **Les objectifs poursuivis par le PLUI sont les suivants :**

##### En matière d'organisation du territoire

- Pérenniser la fonction « ressource » du territoire, et valoriser ses richesses naturelles, agricoles et environnementales.
- Développer le territoire en cohérence avec les ensembles voisins.
- Structurer le développement autour d'une armature territoriale équilibrée :
  - Organiser la complémentarité des deux chefs-lieux,
  - Valoriser la spécificité des villages de caractère et des communes rurales,
  - Structurer le développement résidentiel et économique dans un nombre pertinent de pôles.
- Déployer les infrastructures de transport et numériques pour répondre à l'enjeu d'accès aux services et d'attractivité du territoire.

##### En matière de développement économique

- S'appuyer sur la présence de la Seine comme vecteur de valorisation globale du territoire et faire des projets structurants « Seine à Grand Gabarit » et « Casiers de rétention » des opportunités de valorisation, économique et écologique du territoire.
- Favoriser la diversification économique ; le développement d'emplois non délocalisables en matière d'animation, d'équipements, de services à la personne, d'artisanat, de commerces... ; la mise en œuvre du développement touristique ;
- Faire du patrimoine un levier pour la valorisation touristique du territoire ;
- Offrir de bonnes conditions d'accueil aux entreprises et aux emplois ;
- Faciliter l'accessibilité et la visibilité des sites, améliorer la desserte en transport et numérique, développer l'inter modalité route/fleuve pour favoriser la desserte économique.
- Préserver le foncier dévolu aux filières locales (agriculture, extraction) pour assurer leur pérennité et accompagner leur mutation vers des activités à haute valeur ajoutée (agro matériaux, agro énergie, circuits courts, produits transformés, tourisme) ;
- Offrir un foncier ou des espaces immobiliers pertinents pour les autres filières.
- Développer les services de proximité pour les entreprises et leurs salariés.

##### En matière de paysage et d'environnement

- Inscrire le paysage rural et les caractéristiques environnementales au fondement du projet de territoire.

- Trouver un équilibre entre protection et valorisation des espaces naturels et satisfaction des besoins économiques ou résidentiels. Limiter les conflits d'usages.
- Limiter la consommation d'espaces agricoles en ajustant le droit des sols aux besoins réels de développement, en limitant les extensions urbaines et en favorisant le renouvellement des tissus existants.
- Assumer le rôle du territoire dans la protection des inondations de l'agglomération parisienne comme une opportunité de valorisation locale.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine local, qu'il s'agisse des paysages ruraux et villageois, des boisements, de la présence de l'eau, du patrimoine bâti remarquable, pour favoriser la qualité de vie mais aussi l'attractivité du territoire.
- Promouvoir la qualité architecturale et l'intégration paysagère des développements récents ou à venir.

#### En matière d'habitat et de services

- Ajuster l'offre résidentielle et de services, d'une part aux besoins des populations locales (vieillesse et ménages modestes notamment) et, d'autre part, aux ménages entrants (jeunes ménages familiaux, attentes résidentielles nouvelles, modes de vie plus urbains notamment), tout en favorisant la bonne cohabitation entre ruraux et néo-ruraux.
- Répondre aux besoins résidentiels des populations nouvelles et existantes, en prenant en compte le double enjeu d'économie d'espace et de satisfaction des attentes, tant en matière d'habitat que d'équipements.
- Répartir les équipements et les services dans le respect de l'armature territoriale, de manière à favoriser la proximité.

#### **La collaboration avec les Communes fera appel à :**

##### 4 à 6 Groupes de travail par typologies de communes

L'objectif est de construire un projet à l'échelle intercommunale, tout en étant au plus près des préoccupations particulières des communes.

Des Cellules communales : rassemblant Le maire et 1 adjoint (à l'urbanisme) avec possibilité d'associer d'autres élus ou le secrétaire de mairie.

##### Les Conseils municipaux.

##### La conférence intercommunale des Maires.

#### **Les modalités de la concertation avec la population seront fixées ainsi :**

- Diffusion d'informations dans le bulletin communautaire.
- Mise à disposition de documentation au siège de la CCBM, dans chaque mairie, et téléchargeable sur le site Internet de la CCBM.
- Mise en place de registres dans chaque mairie et au siège de la CCBM, afin de recueillir les remarques et les contributions.
- Organisation de réunions publiques : 2 réunions x 4 secteurs géographiques.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une voix contre, décide de prescrire l'établissement d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois, d'approuver les objectifs du PLUI, les modalités de collaboration avec les Communes membres et de concertation avec la population.

### **I – 3) Lancement de la consultation pour le marché d'élaboration du PLUI**

L'élaboration du PLUI nécessitant de faire appel à un cabinet d'étude, le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une voix contre, décide d'autoriser le Président à mettre en concurrence le marché correspondant. La durée de cette prestation est estimée à 42 mois et son montant hors taxe à 250 000 Euros.

## ***J – QUESTIONS DIVERSES :***

### **J – 1) Visite de Mme la Sous-préfète, le 9 mars**

Les questions qui se posent dans les Communes, sur des sujets de fond, sont à remettre avant la fin de semaine au secrétariat qui les fera suivre.

### **J – 2) Migrants**

Les 68 places de logement réquisitionnées au quartier de Brioles à Bray-sur-Seine vont être rouvertes, le 28 février, pour les demandeurs de logements sociaux. Il y a lieu de se féliciter du peu de désordre occasionné par le passage des migrants. Leur intégration a d'ailleurs suscité une mobilisation sans précédent de bénévoles.

### **J – 3) POS caduques au 27 mars**

Les arrêtés d'autorisation d'urbanisme au titre du POS doivent être signés avant le 27 mars.

### **J – 4) Lutte contre la prolifération des frelons asiatiques**

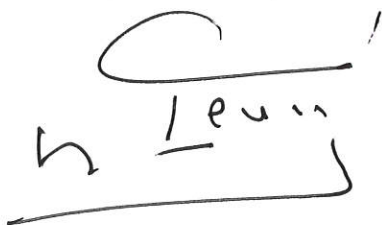
400 nids ont été répertoriés sur l'arrondissement de Provins, suffisamment, ajouté au fait que les pompiers ne se déclarent plus compétents, pour décider la Communauté de communes du Provinois à s'équiper d'un matériel de lutte qu'il met à disposition des collectivités. Son utilisation, et la dangerosité des insectes, requiert d'être formé.

### **J – 5) Très Haut Débit**

Même si les choses avancent, il est fait état d'un dérapage de trois mois du planning de déploiement.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h00.

*Le Président,*



*Le secrétaire*

